Le Mexique n’a aucune obligation d’obéir aux ordres migratoires des États-Unis

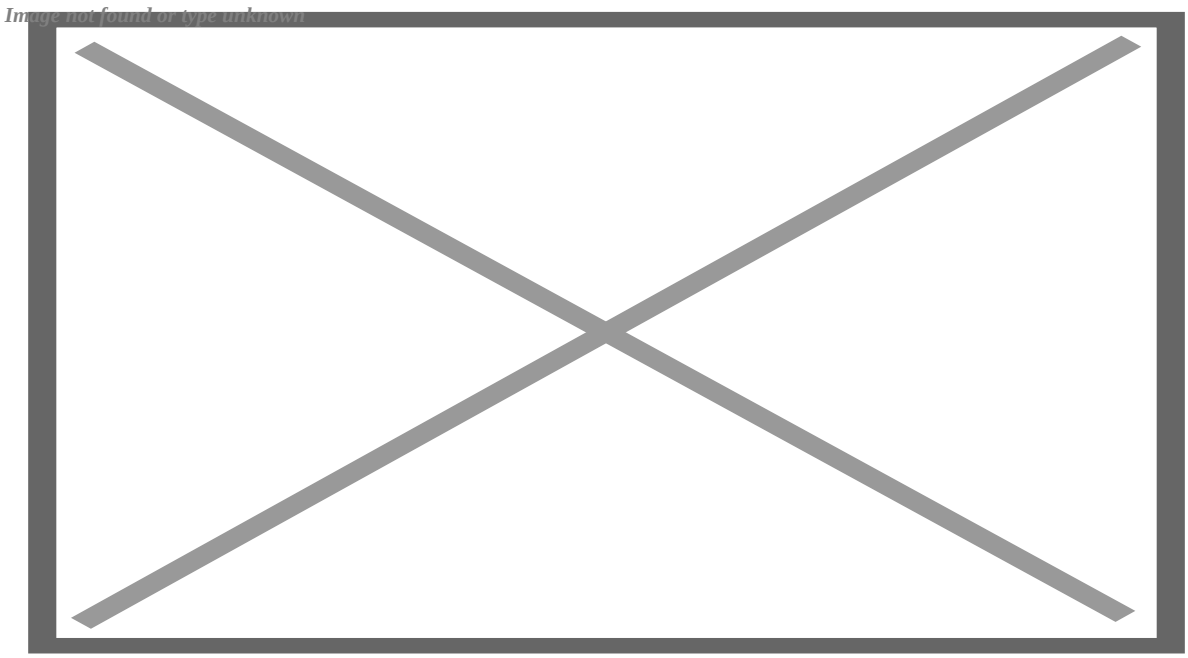

Mexique, 27 août (RHC) Roberto Velasco, chef de l’Unité pour l’Amérique du Nord au Ministère des affaires étrangères du Mexique, a déclaré que son pays n’était pas tenu d’exécuter les ordres émis aux États-Unis en matière migratoire.

Le fonctionnaire a lu un communiqué précisant que "la politique migratoire est conçue et exécutée de manière souveraine". Cela fait suite à l’arrêt rendu par la Cour suprême des États-Unis sur la réactivation des protocoles de protection des migrants appliqués par l’ancien président Donald Trump.

"Le Gouvernement mexicain ne prend pas position sur cette décision. Toutefois, le Ministère des relations extérieures souligne qu’une telle décision judiciaire n’oblige pas le Mexique et que sa politique migratoire est conçue et exécutée de manière souveraine", indique le texte.

Le Gouvernement mexicain prévoit d’engager un dialogue technique avec les autorités américaines pour "évaluer les scénarios de gestion des flux migratoires organisés, sûrs et réguliers à la frontière commune".

En outre, ils réaffirment leur respect des migrants et des demandeurs d’asile, "conformément à notre législation nationale et au droit international".

Les protocoles susmentionnés, connus sous le nom de "Restez au Mexique", obligent les migrants à rester dans cette nation pendant la durée de la révision des demandes d’asile pour entrer aux États-Unis.

(Telesur)

---

https://www.radiohc.cu/index.php/fr/noticias/internacionales/268306-le-mexique-na-aucune-obligation-dobeir-aux-ordres-migratoires-des-etats-unis

Radio Habana Cuba